

M. Alain FOGARIZZU
Maire
Mairie de Quissac
46320 QUISSAC

Le 23 janvier 2021

Objet : Lettre ouverte à M. le Maire de Quissac suite à la consultation citoyenne sur le projet éolien de la société Éléments

Monsieur le Maire,

Suite à la pression d'une majorité de votre conseil municipal, vous avez dû vous résoudre à organiser une consultation citoyenne des administrés de votre commune en rapport avec le projet éolien industriel de la société Éléments de Montpellier. Le résultat de cette consultation est sans appel : 70,5% rejettent formellement ce projet démesuré avec des éoliennes de plus de 200 m de haut.

Le poids de ce rejet quissacois confirme et amplifie la décision exprimée dans la délibération du comité syndical du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy du 14 janvier 2021, qui s'oppose aux projets éoliens de grande ampleur et de grande hauteur sur le territoire du Parc naturel.

L'association SEL - Sauvegarde Environnement Lotois se pose maintenant la question de savoir si vous allez désormais vous saisir ou non de la position très clairement formulée de vos administrés ?

En effet, vous avez déjà à titre personnel, sans délibération de votre conseil municipal, rejeté la demande de recours gracieux de notre association à l'encontre de la délibération du 7 septembre 2020 favorisant l'avancée du projet en question. Cette délibération ne se limite pas hélas, comme vous le dites, à la simple pose d'un mât de mesures. Comme le montrent les deux extraits suivants, elle favorise plus amplement, par votre intermédiaire, ledit projet :

« *Le conseil municipal (...)*

- *Emet un avis favorable pour que la société Éléments réalise en exclusivité d'étudier le développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société Éléments tout document relatif au foncier de la Commune, notamment une convention de servitude d'accès, raccordement, survol de pales d'éoliennes dans le cas où un ou des chemins(s) appartenant à la Commune pourrait être concerné(s) par les aménagements du projet. »*

(Extraits de la délibération du 07/09/2020)

Ainsi, sauf à persister dans un déni de l'expression démocratique, allez-vous, comme nous vous l'avons déjà gracieusement demandé, proposer à votre conseil municipal une nouvelle délibération allant à l'encontre de ce projet éolien industriel dans votre commune ?

En l'attente de vos réponses, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations citoyennes.

Association SEL - Sauvegarde Environnement Lotois